

ASSISTANCE AU COMITÉ D'ENTREPRISE / COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE



FIDUCIAIRE EXPERTS



Votre comité d'entreprise / comité social et économique dont l'objet est d'assurer l'expression collective des salariés et la prise en compte de leurs intérêts dans la gestion de l'entreprise peut recourir, s'il le souhaite, à un expert-comptable pour comprendre les comptes et les enjeux de l'entreprise et l'accompagner dans ses différentes évolutions.

**PARCE QUE NOTRE CABINET
MAÎTRISE PARFAITEMENT VOTRE
ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE,
VOUS POUVEZ VOUS APPUYER SUR NOTRE EXPERTISE
AFIN DE MIEUX ASSURER VOS MISSIONS.**



NOS RECOMMANDATIONS :

- **Faites confiance** à notre expertise, à notre connaissance de l'entreprise et du rôle du CE / CSE.
- **Profitez** de l'expérience de l'expert-comptable pour valoriser vos missions auprès de la direction et des salariés.
- **Soyez assuré de notre engagement** à défendre au mieux vos intérêts.

NOS MODALITÉS D'INTERVENTION :

- **Prise en compte de vos besoins spécifiques.**
- **Lettre de mission contractuelle** qui vous garantit une sécurité juridique.
- **Notre profession s'engage** à être à l'écoute de vos attentes et à favoriser le dialogue social au sein de votre entreprise.



FIDUCIAIRE EXPERTS

Vous vous posez les questions suivantes :

- Mon entreprise est-elle en bonne santé ? Y a-t-il des risques pour l'emploi ?
- Les comptes de mon entreprise peuvent-ils m'être expliqués clairement ?
- Le CE / CSE reçoit-il les bonnes subventions ?
- Dans quelles situations puis-je faire appel à un expert-comptable ?
- Les honoraires de l'expert-comptable seront-ils à la charge du CE / CSE ?



Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

- Nous réalisons le diagnostic économique et social de votre entreprise.
- Nous assurons l'examen des comptes de votre entreprise et effectuons une présentation pédagogique de ces comptes devant vos instances.
- Nous vérifions le bon montant de vos subventions.
- Nous vous accompagnons dans l'exercice de vos attributions économiques et professionnelles, notamment lors des trois informations consultations obligatoires. Nous nous assurons que vous percevrez bien les subventions qui vous sont dues. Nous effectuons une présentation pédagogique de nos constats. Nous vous accompagnons dans les mutations de votre entreprise (restructuration, fusion, ect.).
- Nous vous indiquons qui paye quoi et combien.